RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE YENS



ANNEE 2020

PREAMBULE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2006,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2020.

INTRODUCTION

Le compte-rendu annuel de l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic, est rédigé dans ce document, qui je l'espère, vous sera agréable à découvrir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire la Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun en passant par l'administration. Gérer, jour après jour et cas par cas, les situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (réseau d'eau potable, desserte routière, gaz, électricité et télécommunications), de même que tous les moyens permettant le maintien, voire le développement de la convivialité dans notre village (nouveaux commerces, infrastructures scolaires et transports publics), sont au centre de nos réflexions.

Au cours de la décennie passée, les Autorités communales ont concrétisé, à juste titre, des étapes importantes au développement de notre village. La réalisation des quartiers Boironne et Sus-Vellaz avec en parallèle la construction du collège du Rossé II et la mise en service de nouveaux puits de captage d'eau potable ont été des axes prioritaires. Pour les années à venir, une attention particulière doit être portée en priorité à l'entretien de nos infrastructures communales et plus particulièrement au réseau routier (structure et sécurité), au réseau d'eau potable et d'épuration.

La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches de service public assignées à la Commune en sa qualité de collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les nombreuses décisions prises et dispositions arrêtées en cours de cette année 2020 hors norme.

Au terme de l'exercice 2020, les remerciements municipaux s'adressent également à Madame Andrea Arn, Préfète du district de Morges pour sa collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à son Président, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Saint-Prex, à la Direction des

Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel éducatif de l'AIRADT, aux représentants des Associations intercommunales ERM et ASISE, aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

Au nom de la Municipalité

Syndic La Secrétaire

Yens, le 25 mai 2021

1. <u>MUNICIPALITE</u>

REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020 1.1.

M.	Jean-Luc	André, Syndic	rempl. par M. J. Lüthi
	11	Administration	The part of the pa
	10	Autorités	
	19	Informatique, site internet	
	42.2		
	42.1		
	42.1		
	46	Service de l'urbanisme	
n n	lonothan	Liithi Vice Cumdia	
WI.	42.3	Lüthi, Vice-Syndic	rempl. par M. K. Bühler
		ARCAM	`
	46.1		
	44	Parcs, places et cimetière	
	46	Réseau d'égouts et d'épuration	
	81	Service des eaux, SAGEP	
	83	Service du gaz	
	18	Transports publics	
n a	1.7 4 F-3 11 1 1	B	
WI.		er, Municipal	rempl. par Mme S. Berset
	61	Corps de police	
	47	Cours d'eau, rives	
	65	Défense contre l'incendie	
	32	Forêts & pâturages	
	31.1	Gravières	
	45	Ordures ménagères, déchets, Valorsa, CRI	DEC
	63	Police sanitaire	
	66	Protection civile	
	43	Routes, voirie	
	31	Terrains	
	33	Vignes	
80. ES	644 m. l	F9	
IVI.		Boss, Municipal	rempl. par M. JL. André
	22.1	AIRADT (finances) CoDir	
	53	ASISE – Conseil Intercommunal	
	35	Bâtiments	
	22	Service financier	
Mar	na Sylvia I	Berset, Municipale	Maranal man RE O P
9 67 11 2	50.1	Admin. parascolaire & scolaire	rempl. par M. S. Boss
	15	Affaires culturelles & loisirs, USL, YAC	
	50		
	71.1	AIRADT (exploit.) CoDir ARASMAC	
	53.1	ASISE -CoDir	
	51 E2	Enseignement primaire	
	52 E A	Enseignement secondaire	
	54	Orientation professionnelle	
	72	Prévoyance sociale	
	73	Santé publique	
	64	Service des inhumations	
	71 50	Service social communal & intercommunal,	, Couvaloup 12
	58	Temples & cultes	
	17	Terrain de sport, piscine, patinoire	

1.2. SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1. Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 48 reprises, pour la première fois le 6 janvier 2020 et pour la dernière fois le 21 décembre 2020. Durant le 1^{er} semi-confinement, les séances se tenaient par visioconférence.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séances de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2. Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3. Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2020, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlementaires.

1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2020

Préavis 2020-01	Demande de crédit de Fr. 66'000.00 en vue de procéder à l'étude de la
	réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et
	de la réfection de la route de la Gare - Retiré

Préavis 2020-02	Demande de crédit de Fr. 150'000.00 pour l'étude :
-----------------	--

- de la réfection et transformation partielles de l'ancien collège (aile nord),
- de la transformation et changement d'affectation des bureaux de l'administration communale

	Reporté
Préavis 2020-03	Comptes et rapport de gestion 2019
Préavis 2020-04	Demande de crédit de Fr. 520'000.00 en vue de la rénovation des locaux de la boulangerie. Voté le 29.06.2020 avec une motion
Préavis 2020-05	Arrêté d'imposition 2021
Préavis 2020-06	Signature d'une convention d'extraction de sables et graviers entre la Commune de Yens et la société Léman Granulats SA, sur les parcelles communales nos 1548, 1549, 1550 et 1562

Préavis 2020-07	Demande de crédit de Fr. 206'000.00 pour l'aménagement d'une zone 30 km/h sur le secteur Boironne, Sus-Vellaz, Chanta-Merloz
Préavis 2020-08	Réseau d'eau potable. Etude visant à la réfection du captage du Very
Préavis 2020-09	Budget 2021

2. <u>DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC</u>

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Véronique Grandjean assumant le rôle de Responsable RH et M. Manuel Tâche, celui de Chef de service voirie et conciergerie. Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et nous donne entière satisfaction.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

Cette année 2020, par son caractère exceptionnel, a suscité de la part de tout le personnel des compétences particulières d'adaptation à de nouvelles situations, en lien direct avec la pandémie et l'application des multiples directives cantonales et fédérales qui en découlent, notamment la mise en place du télétravail, suite à la fermeture des bureaux. La Municipalité a pris toute la mesure de l'extraordinaire travail effectué par chaque collaborateur, dans chaque secteur de l'administration communale. Un grand merci à toutes et tous.

2.1.1. Personnel communal

© © ⊝	Greffe municipal (poste à 100 %) Boursière principale (poste à 50 %) Boursière adjointe (poste à 50 %) Contrôle des Habitants et	Mme Isabelle Blanc Mme Véronique Grandjean Mme Catherine Henry
•	Bureau des étrangers (poste à 100 %)	Mme Isabelle Gianina
0	Contremaître (poste à 100 %)	M. Manuel Tâche
0	Voirie (poste à 100 %)	M. Yanick Héritier
0	Voirie (poste à 100 %)	M. Jean-Jacques Bolay
0	Conciergerie (poste à 70 %)	Mme Diana Nunes
0	Conciergerie (poste à 80 %)	Mme Sandra Champendal
0	Déchetterie (poste à 20 %)	M. Gabriel de la Harpe

2.1.2. Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

•	Lundi	de	09h00	à	11h30
0	Mercredi	de	09h00	à	11h30
0	Jeudi	de	14h00	à	18h00
0	Vendredi	de	09h00	à	11h30

En raison de la pandémie de coronavirus, les bureaux sont ouverts uniquement sur rendezvous.

2.1.3 Office du travail

Entreprises

90 entreprises (sans les exploitations agricoles) sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2020; 54 occupent du personnel, soit 377 employés.

Frontaliers actifs dans la commune de Yens

Au 31 décembre 2020, il a été recensé 45 frontaliers qui exercent une activité dans 7 entreprises ayant leur siège sur la commune de Yens.

2.1.4 Contrôle des habitants

Nonagénaires

Les autorités ont eu le plaisir de présenter leurs meilleurs vœux et d'offrir une petite attention à Mmes Inès Hahnemann, Madeline Favre-Bulle et Nelly André, nonagénaires.

Doyenne / Doyen de Yens au 31.12.2020

Madame Marcelle Duc et Monsieur Roland André.

Cartes d'identité

En 2020, 41 demandes de carte d'identité ont été déposées au bureau communal.

Votations / Elections

9 février 2020 : Objet No 01 : Davantage de logements abordables.

Objet No 02: Discrimination et incitation à la haine en raison de

l'orientation sexuelle Election du Conseil d'Etat

Taux de participation : environ 50 % pour la Commune de Yens.

27 septembre 2020 : Objet No 01 : Initiative de limitation

Objet No 02: Loi sur la chasse, LChP

Objet No 03 : Déduction fiscale des frais de garde des enfants par

des tiers

Objet No 04 : Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG Objet No 05 : Acquisition de nouveaux avions de combat

Taux de participation : environ 66 % pour la Commune de Yens.

29 novembre 2020 : Objet No 01 : Entreprises responsables

Objet No 02: Pour une interdiction du financement des producteurs

de matériel de guerre

Taux de participation : environ 53 % pour la Commune de Yens.

Registre civique

En 2020, 163 signatures ont été contrôlées pour divers référendums et initiatives. La forte diminution par rapport à 2019 (370) est due au fait que les délais pour la récolte des signatures par les comités d'initiatives ou référendaires ont été suspendus durant plusieurs mois à cause de la pandémie de Covid-19.

Nouveau Règlement d'application de la loi sur le contrôle des habitants

Le 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat vaudois a adopté les modifications du règlement d'application de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RLCH) qui sont entrées en vigueur le 13 octobre 2020 suite à la publication dans la Feuille des avis officiels (FAO).

2.1.5 Bureau des étrangers

Nouvelle carte biométrique pour les ressortissants d'Etats tiers

A partir du 9 septembre 2020, la carte de séjour biométrique pour les ressortissants d'Etats tiers (AA10) est remplacée par la nouvelle carte européenne AA19 RP. Les anciennes cartes restent valables jusqu'à leur échéance.

Conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'UE pour la Suisse

Le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne (UE) le 31 janvier 2020. Dans l'accord de retrait, le Royaume-Uni et l'UE se sont accordés sur l'instauration d'une phase transitoire prenant fin au 31 décembre 2020. Cela signifiait que les accords bilatéraux existants entre la Suisse et l'UE seraient applicables entre la Suisse et le Royaume-Uni jusqu'à cette même date. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (ALCP) ne s'applique plus aux relations entre la Suisse et le Royaume-Uni, et les ressortissants de ce dernier ne sont plus considérés comme ressortissants UE / AELE mais comme ressortissants d'un Etat tiers.

Cyber-racisme: prévention sur les réseaux sociaux

Le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI) en partenariat avec la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) et plusieurs communes (Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon), a mis sur pied une campagne de prévention sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les jeunes, mais pas exclusivement, au phénomène de diffusion de contenus haineux et de racisme sur la toile. Internet et les réseaux sociaux sont un espace d'échanges, souvent anonymes, qui permet de toucher de manière massive un nombre spectaculaire de personnes. Les messages racistes ou xénophobes empruntent régulièrement et de plus en plus souvent ces canaux qui peuvent leur donner un impact considérable. La prévention du racisme doit aussi se faire dans ce domaine.

Acquisition de la nationalité suisse

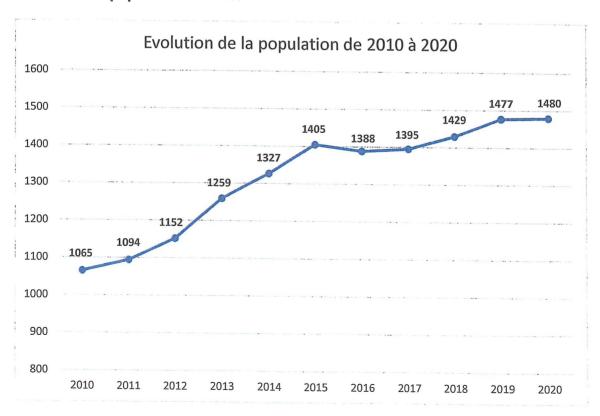
Jusqu'au 31 décembre 2020

Bourgeoisie de Yens : 7 personnes Autre Bourgeoisie : 1 personne

Dossiers en traitement au niveau cantonal : 6 Dossier en traitement au niveau fédéral : 0

2.1.6 Population

Evolution de la population de Yens



Habitants de Yens

A fin 2020, la Commune compte 1'480 habitants, soit 1'114 suisses et 366 étrangers. Avec les étrangers en attente d'autorisation de séjour, ceux au bénéfice d'autorisation de courte durée de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence secondaire, la population résidente s'inscrit à 1'507 habitants dont 376 étrangers.

Les résidents étrangers (38 pays) représentent le 24,73 % de l'effectif. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre commune (36 %). Ils sont suivis des Portugais (15 %), des Italiens (6 %) et des Allemands (5 %).

En cours d'année 2020, il a été procédé à l'enregistrement de 128 arrivées, 131 départs, 58 obtentions de permis de séjour et 39 prolongations de permis de séjour.

Naissances

10 naissances ont été enregistrées à Yens.

Décès

7 décès sont survenus sur le territoire communal.

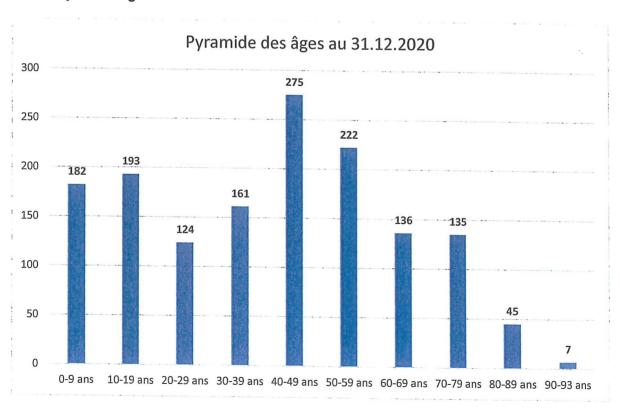
Mariages, divorces

Il a été procédé à l'enregistrement de 6 mariages et 9 divorces/séparations.

Ménages

À Yens, on recense près de 585 ménages à fin 2020.

Statistique des âges



2.2 <u>INFORMATIQUE</u> – SITE INTERNET

L'infrastructure informatique de l'administration communale est aujourd'hui entièrement renouvelée. Les différentes étapes se sont succédées, l'acquisition de nouvelles licences logicielles auprès du groupe T2i dont notamment la gestion des RH, la gestion électronique des documents, la validation électronique des factures et la gestion des réunions. Ces différents programmes ont été particulièrement appréciés lors de la 1ère vague de confinement facilitant grandement le télétravail. La sécurité, la protection mais aussi la garantie d'une confidentialité totale de nos données informatiques sont assurées par notre mandataire, tout comme l'hébergement et la sauvegarde. Notre mandataire répond en permanence du bon fonctionnement des systèmes. Toutes nos données sont stockées sur deux sites en Suisse romande. La satisfaction de l'ensemble des utilisateurs est unanime.

Le site internet yens.ch a été repensé dans le but de répondre aux attentes des différents utilisateurs. Nous avons mandaté Monsieur Alain Rihs, Consultant en logiciels libres et Artisan du web. Après plusieurs séances de travail avec la commission, le personnel de l'administration et le nouveau mandataire, nous avançons, avec pour objectif, de présenter un produit actualisé et surtout évolutif en fonction du profil des utilisateurs — visiteurs à venir. La mise en ligne du nouveau site est prévue début mars 2021.

2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1. Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2020, plus de 62 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 22
- Octroi d'une autorisation municipale : 14
- Octroi d'un permis de construire : 26
 - dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 9
 - dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 2
 - dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 15

2.3.2. Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2020, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Saint-Livres, Archi3 à Corseaux et le SUI à Saint-Prex) ainsi que le Municipal en charge de ce dicastère ont passé un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leur projet afin que celui-ci soit compatible avec la réglementation en vigueur.

Grâce à ses compétences et son engagement sans compter, Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3. Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti, SUI ou Archi3) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEAI. Si nécessaire, les autres dispositions ressortant des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.
- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers sensibles, la Commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4. URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Le plan de quartier (PQ) « En Muraz » a été adopté en 1994 et a été au cœur des réflexions des autorités communales depuis. Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA) ont été révisés et sont entrés en vigueur en 2011, ils ont de fait, revalidé ce PQ. La demande d'abandon de ce PQ requise par certains habitants a été portée consécutivement devant la Cour de droit administratif et le Tribunal fédéral. Ce dernier a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (refus de la Municipalité d'abandonner ce PQ, confirmé).

Le dossier de demande de permis de construire a été mis à l'enquête du 13.05.2015 au 11.06.2015. Depuis, la Municipalité a traité un nombre important d'oppositions. Certains opposants ont porté l'affaire devant la Cour de droit administratif, celle-ci a instruit le dossier et rendu un arrêt en faveur de la Municipalité (délivrance des permis de construire confirmée). Un recours avait été déposé au Tribunal fédéral, qui a rendu son jugement le 1^{er} octobre 2018 et concluant à l'annulation des permis de construire pour un seul motif en lien avec la circulation routière et le choix d'affecter la charge de trafic générée par ce plan de quartier sur le chemin de Sus-Vellaz. Aussi, la société Bazildezel, propriétaire et porteuse du projet de construction, a fait part de sa volonté de déposer à nouveau son projet pour mise à l'enquête publique, tenant compte à la lettre, des consignes de circulation préconisées par le plan de quartier « En Muraz » dans sa version de 1994 et reconduite en 2011, à savoir une accessibilité au périmètre, sans restriction d'utilisation, tant par le chemin de Sus-Vellaz que par le chemin de Chantaz-Merloz.

Au mois de novembre 2019, le service du développement territorial a décidé d'instaurer une zone réservée cantonale sur l'entier du périmètre du plan de quartier « En Muraz ». De fait, un avis de mise à l'enquête a été publié par l'autorité cantonale, avec pour effet, une nouvelle suspension du projet de construction et ceci, jusqu'à l'entrée en force du plan d'affectation communal et de son règlement. La société propriétaire des parcelles concernées a fait recours contre cette mesure.

2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud a procédé à une 4ème adaptation de son plan directeur cantonal qui a été approuvé le 31 janvier 2018 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale est menée en deux temps :

- Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
- 2. Révision du plan général d'affectation et de son règlement d'ici à juin 2022.

Ainsi, un premier dossier rassemblant les ambitions communales, ainsi que l'expression de notre stratégie d'aménagement du territoire a été soumis pour examen préliminaire à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) ex SDT.

A l'analyse des résultats et commentaires de la DGTL, il ressort pour l'essentiel et sans surprise, que les mesures de redimensionnement de notre zone à bâtir telles que préfigurées par l'instauration de la zone réservée communale se montrent insuffisantes en regard du Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Les étapes de révision se sont donc poursuivies durant l'année, en bonne coordination avec notre mandataire, le bureau Urbaplan à Lausanne, mais avec comme défi supplémentaire de répondre à de nombreuses directives, émanant en cours d'exercice tantôt de la DGE/Biodiversité et de la DGTL/Patrimoine.

Courant 2020, la DGTL a instauré une 3ème zone réservée cantonale sur une parcelle constructible proche de la Gare, démontrant une nouvelle fois l'extrême rigueur que nous impose l'application stricte du PDCn et le peu de marge de développement alloué à la commune de Yens à moyen terme.

Un changement d'affectation du PQ en Muraz, notamment, paraît désormais inéluctable, concession que la Municipalité subit, et réitère ici sa vision, partagée depuis plus de 40 ans par le législateur communal, que le prochain développement du village doit se faire prioritairement dans le prolongement des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, eu égard à la proximité immédiate du territoire urbanisé, des dessertes routières ainsi que des équipements industriels (réseau d'eau, électricité, télécommunications).

Le Règlement sur le Plan d'affectation Communal et la police des constructions (RPACom) a été également révisé. Ce document étant évidemment indispensable à la police des constructions, il accompagne directement le PACom, et définit dans le détail les droits et devoirs en matière de construction de chaque propriétaire, porteur de projet. Le dernier toilettage ayant été réalisé en 2011 seulement, ce n'est donc que quelques adaptations qui sont prévues, l'objectif étant de lui conserver son effet modérateur et conservateur sur le patrimoine bâti en général et sur la zone centrale du village, en particulier.

La Municipalité a décidé d'entamer une révision du Plan Directeur Communal (PDCom), qui fera suite à l'entrée en vigueur des prochains PACom et RPACcom (2022). Le PDCom est un document fondamental à la gestion de notre territoire sur le long terme (25 ans). Il permet notamment aux autorités en place de conforter leurs réflexions et d'assurer, en particulier, une cohérence et un suivi des étapes de réalisation du développement de notre Commune au travers des générations.

3. <u>DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL</u>

3.1 FINANCES

3.1.1 Situation au 31.12.2020

Les résultats des comptes communaux au bouclement de l'année 2020 laissent apparaître un excédent des revenus de Fr. 68'009.49 par rapport à la perte initiale de Fr. 771'167.00 projetée à l'établissement du budget.

De manière générale, les charges de la Commune ont été maîtrisées et ne présentent que très peu de variations par rapport à l'exercice 2019 et au budget 2020, mise à part le compte No 2 « Finances » qui est toujours autant difficile à prévoir et cela comme chaque année. Le compte No 4 « Travaux » a vu un montant de charge et de revenu en dessus du budget, à la suite de l'amortissement du préavis 2019-03 concernant le réaménagement des accès aux collèges et la réfection du parking de la salle polyvalente.

Dès lors, l'année 2020 est une année que l'on peut qualifier de « standard » au niveau comptable, malgré la pandémie Covid-19, qui ressemble aux exercices précédents.

La marge d'autofinancement est de Fr. 1'343'068.43 (Fr. 970'907.07 en 2019).

L'excédent des revenus de Fr. 68'009.49 réalisé en 2020 est favorable, comparé à l'excédent des dépenses présumé lors de l'établissement du budget (Fr. 771'167.00). De plus, la Municipalité a utilisé le « Fonds de réserve Covid 19 » créé à hauteur de Fr. 100'000.00 pour passer les frais d'achats de produits sanitaires (masques, désinfectants, etc), les deux loyers de l'Auberge et les pertes de Dame Tartine.

La Municipalité a profité des bons résultats opérationnels pour créer un nouveau fonds de réserve dans son bilan afin de diminuer la dette.

L'exercice 2020 se caractérise par une augmentation de la marge d'autofinancement communale de Fr. 372'161.35 par rapport à l'année précédente, soit + 27.61 %.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,	THE COLUMN TO COLUMN TO THE COLUMN TO THE COLUMN TWO THE COLUMN TW	The state of the s
La hudget 2020 Atabil sonfanot and a District to Add the set of 2020	more than account on all a count of any and account	and the second s
Le budget 2020, établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabl de charges de Fr. 771'167.00 (après amortissements et attributions de recettes affectées).	lité des communes, se soldait	par un excédent
de fonctionnement se présente de la façon suivante :	Au terme de cet exercice, le r	esultat du compte
and the desired and the production of a substantial and the production of the produc	where of a separation of the settlement of the entire course of the settlement of th	how their compatives interpretations are the property in an incom-
THE CONTROL OF THE CO	COMPTES	BUDGET
Total des revenus (recettes budgétaires) sans les prélèvements aux réserves	10'092'651.49	
The state of the s	10092651.491	8'518'546.00
Total des charges (dépenses budgétaires) sans les amortissements et attributions	** ** ********************************	
and the control of th	-8'749'583.06	-8'783'080.00 [*]
Marge d'autofinancement	1'343'068.43	2041524.00
Prélèvement sur fonds de réserve renouvellement et rénovation	137'227.35	-264'534.00
Prélèvement sur fonds de réserve Covid-19	48'972.35	i La marija ga qa qayiy isilini katalari (Katalari), sanayaya , sanayaya qalilar - qay esima
Prélèvement sur fonds de réserve des routes	569'012.95	And in an incident the second
Prélèvement sur fonds de réserve épuration (libre)	87'674.00	na alik kal kalanda alam'ike dinama, na ng upak kalanganian bekalindak a balansa na dinas ar
The state of the s	2'185'955.08	- Annessee - Africa - Africa - Africa - Bergara - Bergar
	a per unimpe a finanti i i provincia prima di p Anticolo de l'opposita per di prima	ar records \$500,000 of record all the conditions do not be the filter than the conditions of the condi
Amortissements budgétaires et attributions de recettes affectées :		the partners of the partners o
Amortissement préavis no 2017-01	-24'115.00	0.414.5.00
Amortissement collège du Rossé I	-143'300.00	-24'115.00
Amortissement collège du Rossé II et UAPE	-333'333.00	-143'300.00 -333'333.00
Makaphapanbarangan- (paragnanyan) antabahahan antabahan antabahan manannangan sangan sangan sangan sangan sang	-500'748.00	-500'748.00
		-000 1-10.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve ordures ménagères-déchets	-5'006.89	0.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve épuration	-11'732.15	0.00
Attribution des recettes affectées au fonds de réserve service des eaux	-6'544.25	-5'885.00
Anthropologic black at the second of the sec	-23'283.29	-5'885.00
Reste: Excédent présumé des recettes budgétaires		-771'167.00
Reste: Excédent effectif des recettes	1'661'923.79	Other barriers and gray of the base force for consider analysis about people gas beautiful to the
- Proposition of the Control of the	organistratus es proposat dessiratares proposas, ast Mondienes pedal en 190 personalista cum	e en l'apparent front sons : . I sont se rengent personnée au la sandis par met des committes de l'apparent de l'a
The control of the co	Polit Site	The state of the s
The control of the district of	and are considered to the respective time the control of the contr	The Salaborous Commission of the second partner (Administrative American Salaborous Am
	etritariostii eti oli oli oli oli oli oli oli oli oli ol	Annie de Germanne de La companya de Compan
COMPTES 2020 - RAPPORT F	INANCIER	altina uniteration per a commente de la commente de la completa del completa de la completa de la completa del completa de la completa del la completa del la completa de la completa de la completa de la completa de la completa del la
Amortissements et attributions décidés au bouclement :	The state of the s	CHARLES SOON THE STREET STREET AND ARRESTS OF THE STREET STREET, STREET STREET, STREET
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	HETERONISH BERTONISH BERTONISH SERVICE STATES SERVICE STATES SERVICE STATES SERVICE SE	The state of the s
Attribution au fonds de réserve Eau	-220'000.00	AT IN MANAGEMENT AND THE MANAGEMENT OF THE ART AND ADDRESS OF THE ART ADD
Attribution au fonds de réserve investissements futurs	-280'000.00	AND
Attribution au fonds de réserve rbt de la dette	-300'000.00	*
Amortissement Préavis 2019-03 aménagement Rossé	-656'686.95	The designation of the second
Amortissement Préavis 2019-05 enveloppe auberge communale	-137'227.35	
- Advantagement of the second distribution and the second	-1'593'914.30	Marine Ma
Excédent des revenus / Boni net viré à capital	001000 40	The Novellet Management of the Property of the Management of the Property of the Management of the Property of
EVOCACEUR RES LEAGURS \ DOUR HET ARE S CABITAL	68'009.49	i

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Taux d'imposition communal	71.5 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %	73.0 %
Recettes fiscales ordinaires	6'636'691	5'695'673	6'482'032	5'358'911	6'189'576	5'070'445
Recettes fiscales extraordinaires (droits de mutation, succession/donation, impôts récupérés après défalcation)	217'211	282'308	226'486	424'088	100'850	398'230
Impôt sur gains immobiliers	189'407	213'875	25'253	354'269	104'074	403'148
Sous-total :	7'043'310	6'191'855	6'733'771	6'137'268	6'394'500	5'871'823
Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais	53'571	109'240	70'739	40'847	36'206	57'931
Participation du canton (RIE III)	33'268	23'646				
Total:	7'130'148	6'324'741	6'804'510	6'178'115	6'430'706	5'929'754

Aucun emprunt n'a été effectué en 2020. Le taux moyen des emprunts est de 0.43 %.

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2020 se situe à Fr. 11'500'000.00, soit une somme identique par rapport à l'année 2019.

Le niveau d'endettement est, en tout point, conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de Fr. 16'500'000.00 approuvé par le Conseil communal le 5 septembre 2016. Ce plafond d'endettement devra être revu à l'entrée de la prochaine législature et la Municipalité souhaite abaisser son niveau de dette dès 2021, avec l'échéance d'un prêt le 15.12.2021 de Fr. 4'000'000.00 auprès de Postfinance, ainsi qu'un prêt de Fr. 500'000.00 auprès de la CIP au 03.01.2022.

Considérant le résultat de l'exercice 2020 ainsi que l'état du Bilan dans son ensemble, la Municipalité est à même d'affirmer que la situation financière de la Commune reste saine.

3.2 BATIMENTS COMMUNAUX

3.2.1 Eglise

Travaux d'entretien courant dont des retouches de peinture.

3.2.2 Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

Comme indiqué au Conseil communal, la Municipalité a décidé de mettre en attente son étude pour le déménagement des locaux communaux (Greffe, Contrôle des habitants, Bourse, salle de Municipalité) dans l'aile Nord du bâtiment, occupée actuellement par la salle de paroisse, l'entreprise Bovey et Mme Isabelle Moret. Cette étude intégrera également le réaménagement des bureaux communaux actuels de la Léchère en deux appartements.

En effet, tenant compte des incertitudes liées à la pandémie, la Municipalité a souhaité investir en 2020, ainsi qu'en 2021 dans des projets plus urgents (sécurité routière, eaux, boulangerie notamment).

Il est à noter que toutes les salles de classes sont occupées par des activités en faveur des habitants avec la dernière arrivée d'une physiothérapeute au rez de chaussée. L'utilisation des salles n'est pas permanente, y compris pour le service de soins.

A mentionner également la baisse de consommation du gaz.

3.2.3 Salles des Sociétés et du Conseil communal

Entretien courant.

3.2.4 Place du Pressoir

Entretien courant et remise en état de la table en bois.

3.2.5 Bâtiment de la Léchère

Comme indiqué au budget 2020, nous avons effectué en fin d'année 2020 la remise en état du logement loué par les anciens boulangers. Les travaux ont consisté à un rafraîchissement complet des peintures, à un ponçage et une vitrification des parquets, une mise en conformité du système électrique, ainsi que des travaux d'entretien de menuiserie et sanitaire. Le coût du chantier s'est élevé à Fr. 43'652.00. Le logement a été loué au 01.02.2021 à M. Flageul au loyer de Fr. 1'450.00 + Fr. 130.00 de charges et Fr. 150.00 de location de garage.

La Commission de gestion a pu visiter le chantier.

Lors des travaux de rénovation de la boulangerie, nous avons dû constater des infiltrations d'eau depuis le parking supérieur du bâtiment (devant l'entrée de l'Administration communale). Ces travaux d'entretien ont été passés dans les comptes courant du bâtiment la Léchère.

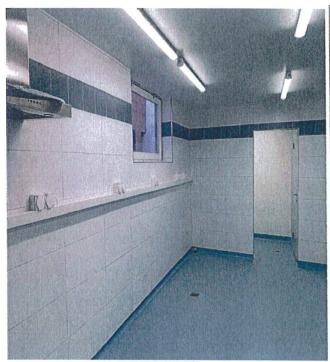
Le travail de M. Irrera, habitant du village, qui effectue un mémoire, dans le cadre de sa formation post-grade à l'EPFL, sur le bâtiment de la Léchère est en cours. Pour rappel, à la fin de ce travail qui a débuté en 2019 sur 3 ans, la Municipalité obtiendra une expertise complète de notre immeuble.

Des travaux d'entretien courant pour un immeuble de cet âge ont été effectués durant l'exercice 2020.

3.2.5.1 Boulangerie

Le préavis 2020-04 relatif à la demande de crédit pour la rénovation de la boulangerie ayant été validé par le conseil communal, les travaux ont débuté durant le dernier trimestre 2020 pour une remise des clés à l'Artisan Gourmand le 10 février 2021. Comme évoqué ci-dessus, cette rénovation a nécessité des travaux supplémentaires d'entretien mais également des coûts plus conséquents liés au diagnostic amiante et à l'état des chapes des locaux. Le rapport de gestion 2021 mentionnera le coût exact des travaux, puisqu'à ce jour le décompte final n'est pas encore établi. La Commission de gestion a pu visiter le chantier et a été informée des travaux supplémentaires.

Nous mentionnons ci-dessous quelques photos à la fin du chantier avant la mise en place de tous les équipements du locataire.









3.2.6 Auberge communale de la Croix d'Or

Le café-restaurant a traversé la période Covid-19 durant l'année 2020 avec les difficultés que tous les restaurateurs ont dû subir. Nous avons décidé de suspendre le paiement des loyers lors des périodes de fermeture du restaurant. M. et Mme Hiernard n'ont touché que lors du premier trimestre 2021 les aides du Canton et seuls deux loyers ne seront pas pris en charge dans le décompte. La Municipalité tient à remercier les tenanciers de l'Auberge communale pour avoir maintenu un service de plats à l'emporter durant cette période compliquée. Nous pouvons être fiers d'avoir une auberge de renom qui reste ouverte après cette crise.

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis 2019-05, les travaux de réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment abritant l'auberge de Commune et le logement des

tenanciers ont été exécutés lors du second semestre 2020. Lors de son vote, les conseillers(ères) avaient validé une augmentation du crédit à Fr. 180'000.00 pour ces travaux et finalement le coût du chantier s'est élevé à Fr. 137'227.35. La Commission de gestion a pu visiter le chantier.

Ci-dessous quelques photos du chantier et du résultat final après travaux.

















3.2.7 Congélateur communal

Son fonctionnement et son utilisation n'apportent aucun commentaire.

3.2.8 Refuges forestiers

Travaux d'entretien usuel avec une location moindre tenant compte des mesures sanitaires.

3.2.9 Salle polyvalente de Praillon

Les venues d'humidité aux sous-sols de notre salle polyvalente ont été surveillées durant toute l'année 2020. Malgré la fermeture de la salle polyvalente durant la période du confinement, de l'humidité persistait à différents endroits, notamment dans un des vestiaires. Après de nombreux échanges avec l'assurance du bâtiment et son architecte, nous avons décidé d'entreprendre des travaux sur les drainages en mars 2021. Le prochain rapport de gestion vous donnera tous les éléments sur ces travaux et nous aurons le recul quant aux résultats de ceux-ci.

Nous avons remplacé les films sur les séparations en verre entre le foyer et la salle polyvalente, en gardant la plus-value de la vue depuis la salle.

La location de la salle polyvalente a baissé mais la location de la cuisine au traiteur de Dame Tartine a permis d'arriver au montant du budget. L'achat de mobilier supplémentaire pour les locations externes, suite à l'arrivée du nouveau traiteur, engendre un dépassement du poste « entretien mobilier-équipement salle ».

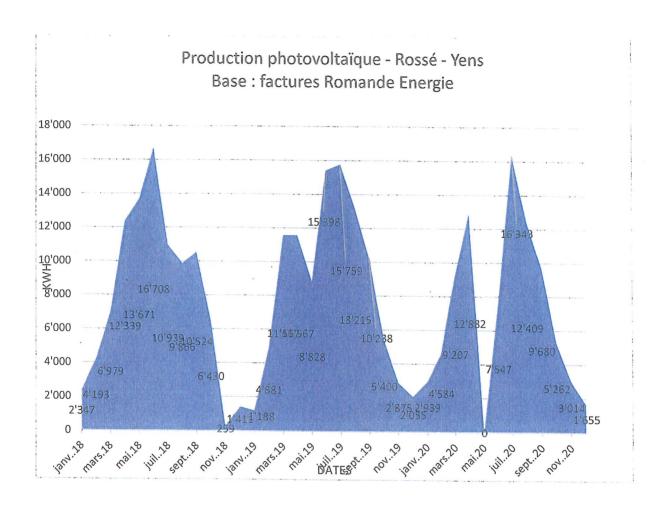
3.2.10 Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

Des travaux réguliers d'entretien courant ont été effectués tout au long de l'année durant l'exercice 2020.

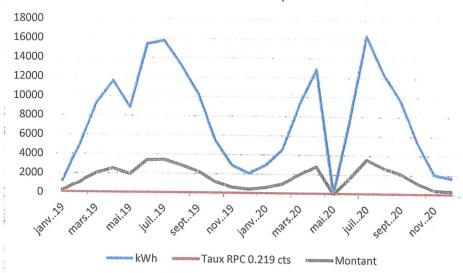
Un nouvel exercice d'évacuation s'est tenu courant 2020 avec les écoles et Dame Tartine et ce, à entière satisfaction.

Tout au long de l'année 2020, la Municipalité a eu des contacts avec la société générale Batineg pour boucler les travaux sous garantie, à la suite d'infiltrations d'eau lors de fortes pluies, dans l'aile du Rossé II côté Praillon et dans l'atrium Nord. Ce dossier reste ouvert avec un suivi de près par notre Municipalité, assistée d'un représentant légal, compte tenu des délais légaux couvrant les garanties en matière de travaux. Courant avril 2021 des travaux doivent être effectués sur l'atrium aux frais de Batineg.

Le bureau « Ensemble architecture et urbanisme » a effectué les travaux de la sortie de secours comme annoncé au Conseil communal.



Production photovoltaiques Rossé Yens Base : remboursement par Pronovo



4. <u>DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL</u>

4.1 SAGEP - CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1 Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires.

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans, la nappe du Pénezy. Compte tenu de sa mission, elle est exemptée d'impôts.

La SAGEP est domiciliée à Yens, au Greffe. Les tâches administratives sont remplies par notre Secrétaire municipale, assistée de notre Préposée au contrôle des habitants. Les opérations en lien avec la facturation sont assurées par notre Boursière assistée de son adjointe. La SAGEP remercie chaleureusement ces quatre personnes pour l'excellent travail fourni.

L'assemblée générale ordinaire 2020 des actionnaires SAGEP s'est tenue le 28 mai 2020 exceptionnellement sous forme écrite en raison de la Covid-19. Les actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de la Morges pour les Communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château), de la Commune de Yens ont été consulté et ont voté par voie postale. Le procès-verbal, tenu par l'administrateur Pierre-Alain Aigroz, a été rédigé le 10 juin 2020.

4.1.2 Composition du Conseil d'administration

- AIEB: MM. Christophe Ormond, Président, Municipal à Denens et Laurent Schmid, Municipal à Villars-sous-Yens.
- AVM : M. Pierre-Alain Aigroz, Secrétaire, Municipal à Vufflens-le-Château.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Vice-Président, Municipal et Kurt Bühler, Municipal.

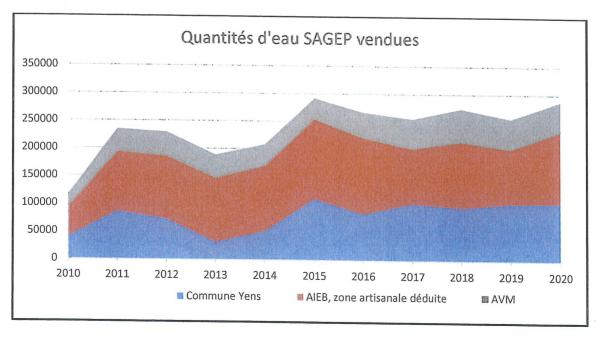
4.1.3 Débits souscrits et actionnariat SAGEP

Actionnaires	Débit Souscrit Lt/min	Débit Souscrit %	Nombre d'actions	Montant Fr.	Volume 2020 %	Ecart entre souscription et consommation
Commune de Yens	1'000	37.04	370	370'000	36.26	-0.78
AIEB AVM	1'300 400	48.15 14.81	482 148	482'000 148'000	44.97 18.77	-3.18 3.96
TOTAL	2'700	100.00	1'000	1'000'000	100.00	0.00

4.1.4 Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2020 au tarif de Fr. $0.80~le~m^3$ représentent un montant de Fr. 230'066.40~soit :

VENTES	2018 m3	2018 Fr	2018 %	2019 m3	2019 Fr	2019 %	2020 m3	2020 Fr	2020 %	SOUSCRIT %
AIEB	118'716	94′972.80	43.35	97'684	78'147.20	38.11	129'318	103'454.40	44.97	48.15
AVM	59'595	47′676.00	21.76	55'351	44'280.80	21.59	53′981	43'184.80	18.77	14.81
YENS	95'559	76'447.20	34.89	103'284	82'627.20	40.30	104'284	83'427.20	36.26	37.04
TOTAL	273'870	219'096.00	100.00	256′319	205'055.20	100.00	287'583	230'066.40	100.00	100.00



Actionnaires	Année / m3									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AIEB, zone artisanale déduite	106'696	113'062	115'133	117'288	143'463	137'160	99'217	1.18'716	97'684	129'318
AVM	41'425	43'719	42'019	38'713	38'208	46'402	53'636	59'595	55'351	53'981
Commune Yens	86'609	72'689	31'477	51'721	110'388	83'526	102'462	95'559	103'284	104'284
Total annuel	234'730	229'470	188'629	207'722	292'059	267'088	255'315	273'870	256'319	287'583

4.1.5 Activités du CA de la SAGEP

Durant les 12 derniers mois, le Conseil d'administration a tenu séance à 12 reprises. Des séances de travail dites par délégations se sont déroulées extra-muros en présence de certains membres du Conseil d'administration, avec des prestataires, l'OFCO et autres séances de chantier.

Les sujets traités et les activités déployées ont été les suivants :

- Gestion et administration des affaires courantes dont décompte des ventes d'eau SAGEP à l'AIEB, l'AVM et la Commune de Yens.
- Analyse financière, bouclement des comptes et élaboration du budget.
- Suivi du projet de gravière aux Bougeries, attention particulière aux risques d'atteinte à notre site de captage d'eau potable.
- Mise en conformité des points à corriger selon rapport ad hoc de l'OFCO de décembre 2019.
- Suivi de l'état de nos ressources, le système d'optimisation des pompages associé à un suivi régulier ont permis d'alimenter les actionnaires (avec quelques restrictions) durant toute la saison et ceci malgré un étiage sévère durant l'été.
- Traitement de l'eau captée au moyen d'UV, le 1^{er} essai ne fut pas concluant et cet échec fut imputé au réseau conduisant l'eau traitée. Le CA n'a pas voulu baisser les bras et un nouveau protocole d'essais des plus rigoureux a permis de démontrer la fonctionnalité et la pertinence de ce procédé dans nos captages. S'est ensuivi la finalisation du dossier technique et la mise en place du traitement de l'eau au moyen du procédé susmentionné, ceci sur chacun de nos 3 puits.
- Constat de l'excellente réactivité du système de détection des crues et mise en stand-by du PC2.
- Suivi du dossier de la mise en place des zones de protection. Une séance de présentation du projet de zonage a été organisée par le CA en octobre 2020. Le dossier est désormais en mains de la DGE-Eau pour sa finalisation et sa mise à l'enquête. A ce jour, un groupement de propriétaires (hameau de Froideville) demande des corrections sur la délimitation des zones prévues par le rapport ad hoc.
- Suivi du projet de renaturation du Pénezy en lien avec la création des ouvrages SAGEP.
 Le canton n'a à ce jour pas réactivé ce projet.
- Préparation et organisation de l'AG du 28 mai 2020.
- A l'instar des années précédentes, il est constaté que le mandat d'hydrogéologie est primordial, les travaux actuels sont les suivants :
 - Assister le CA pour la validation des zones de protection S1 à S3.
 - Assister le CA lors des discussions avec l'OFCO.
 - Assister le CA dans le projet cantonal de renaturation du Pénezy (stand-by).
 - Suivre le projet de gravière aux Bougeries (avec les Communes d'Apples, Bremblens et Reverolle), les frais y relatifs étant refacturés aux exploitants potentiels de ce site.
 - Suivre la station hydrométrique.

- Suivre, si nécessaire, le comportement de la nappe en cas d'étiage extrême et éventuellement adapter l'organigramme de gestion des pompages.

Les futurs travaux pour la SAGEP et les missions à venir du CA devraient porter sur les dossiers suivants :

- 1. Suivre les captages et gérer la nappe selon la routine mise en place (si possible).
- 2. Finaliser la mise en place et obtenir la validation des zones de protection (S1, S2 et S3).
- 3. Collaborer avec l'OFCO pour l'établissement d'une cartographie de la qualité de l'eau. La SAGEP profitera de cette opportunité pour fournir des échantillons prélevés sur le puits d'essais en place pour la réalisation d'un éventuel captage supplémentaire (PC4) en amont des voies du BAM.
- 4. Analyser les relevés de la station hydrométrique sur le ruisseau.
- 5. Collaborer avec une étudiante en master à l'UNIL qui mène une étude sur la provenance des eaux du bassin versant du Boiron (par analyse isotopique de l'eau), ceci sous la direction du Professeur Vennemann.
- 6. Porter une attention particulière à la relation rivière-nappe phréatique dans le cadre du projet cantonal de renaturation du Pénezy (en stand-by).
- 7. Porter une attention particulière à la protection du bassin versant en rapport avec le projet de gravière aux Bougeries.

En conclusion, nous pouvons relever que le partenariat Yens – SAGEP fonctionne très bien et à la satisfaction des différents acteurs.

4.2 ROUTES

- Préavis 2019-03 Demande de crédit de Fr. 780'000.00 pour le réaménagement des accès au collège du Rossé et la réfection du parking de la salle polyvalente. Les travaux planifiés ont été parfaitement exécutés en 2019. Les travaux de pose du tapis final et de marquage ont été réalisés en 2020 durant la fermeture de l'école pour cause de pandémie.
- Préavis 2020-07 Demande de crédit de Fr. 206'000.00 pour l'aménagement d'une zone 30 km/h sur le secteur Boironne, Sus-Vellaz, Chanta-Merloz. Ledit préavis a été adopté par le Conseil communal dans la séance du 26.10.2020. Les travaux seront réalisés dès que possible.
- Schéma directeur des déplacements, état de la planification. La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements. Elle a travaillé sur la réfection et sécurisation de la rue Miéville et des routes de l'Etang et du Carroz afin d'y prolonger le trottoir existant sur la partie supérieure de cette dernière. Des réflexions ont également été menées afin d'améliorer la sécurité et la mobilité des piétons et des cyclistes sur la route de la Gare.

La Municipalité a, dans sa séance du 9 mars, adopté le préavis 2020-01 Demande de crédit de Fr. 66'000.00 en vue de procéder à l'étude de la réfection des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare. Ce préavis n'a toutefois pas pu être adopté par le Conseil en raison de la pandémie. Avec l'accord de notre Préfète, la Municipalité a pu lancer l'étude. Celle-ci a toutefois pris du retard car le projet des MBC de réfection complète de la gare de Yens a lui-même pris du retard. La Municipalité va poursuivre ses travaux visant à la fois à offrir davantage de places de parc P+R, à créer une interface moderne en collaboration avec les MBC, à sécuriser la gare et la route de la gare pour les usagers les plus vulnérables et à favoriser la mobilité douce et respectueuse de

l'environnement. Il est toujours envisagé d'effectuer les travaux par tranche, ceci pour des questions financières.

L'étude de l'ARCAM sur un concept régional de stationnement P+R dans le district de Morges a été finalisée. Elle permet l'agrandissement significatif du P+R de notre gare. Toutefois, la DGMR a exigé une étude complémentaire.

4.3 EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 15 dernières années :

Année	Habitants	Cultures maraîchères	AIEB	Zone artisanale	AVM	Total
\[\frac{1}{2}\]. (4.4)	m³	m³	m³	m³	m³	m³
2006	75'162	28'421	162'231	832	38'336	304'982
2007	72'722	31'369	135'910	689	39'291	279'981
2008	70'905	18'172	136'430	995	39'416	265'968
2009	75'945	23'558	114'134	1'184	40'666	255'487
2010	89'832	22'352	114'494	1'183	44'213	272'074
2011	76'258	32'989	106'696	1'012	41'425	258'380
2012	71'149	23'300	113'062	1'091	43'719	252'321
2013	77'405	17'154	115'133	993	42'019	252'704
2014	81'770	27'488	117'288	1'281	38'713	266'540
2015	94'460	37'681	143'463	1'340	38'208	315'152
2016	93'365	34'634	137'160	1'469	46'402	314'499
2017	90'895	36'921	99'217	1'150	53'636	281'819
2018	110'881	53'468	118'176	1'416	59'595	344'076
2019	97'540	43'235	97'684	1'287	55'351	295'097
2020	116'201	52'378	129'318	1'079	53'981	352'957

L'eau fournie provient pour $104'284 \text{ m}^3$ de la SAGEP et pour $65'374 \text{ m}^3$ des sources du Very et du Pourier (dans une moindre mesure).

Nous devons procéder à la réfection des éléments suivants de notre réseau.

Remplacement du réservoir de l'Ente construit au début du XX siècle qui est obsolète, par un coupe-pression à construire en amont. Des travaux sur les conduites de transport d'eau vers le village devront également être entrepris dans ce cadre. La suppression du réservoir de l'Ente implique également une augmentation de la réserve incendie au réservoir de Pièce Beney, avec une automatisation de la vanne incendie (rénovation). La Municipalité a étudié les travaux à réaliser audit réservoir. Un préavis devrait être présenté au Conseil en 2021.

Des travaux de mise aux normes sont également nécessaires sur nos sources.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines) visant à pouvoir alimenter le réseau communal a fait l'objet d'une étude en 2018. La Municipalité entendait recapter cette source en 2020. Toutefois, une quantité de chlorothalonil dépassant les normes y a été décelée. Il s'agit d'une substance active de produit phytosanitaire utilisé dans l'agriculture. Il

appartient à la famille chimique des organochlorés dérivés du benzène. Cette source étant impropre à la consommation, la Municipalité a initié les démarches administratives visant à mettre en place un périmètre de protection qui devrait permettre la mise en place de zones de protection (S1, S2 et S3) une fois ce polluant « évacué » par le lavement des sols.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a présenté un préavis intitulé « Etude visant à la réfection du captage du Very ». La Municipalité présentera si possible un préavis visant à recapter cette source (située au-dessus de la Fontaine des chasseurs et l'alimentant) en 2021.

Le dossier d'autocontrôle est maintenant finalisé.

Les travaux de compétence municipale à la chambre des vannes de Praz-Palud ont été poursuivis. La télégestion a été intégrée à cette infrastructure ce qui nous permet de gérer plus précisément, efficacement et économiquement les ventes d'eau de la SAGEP à l'AVM et à l'AIEB, ce qui présente un avantage important, particulièrement en période d'étiage.

4.4 <u>EPURATION EU-EC</u>

4.4.1 Plan des travaux pour le séparatif EU-EC

En 2014, la Municipalité a présenté au Conseil le préavis No 2014-01 intitulé « Modélisation et diagnostic de fonctionnement des collecteurs communaux » qui lui a accordé un crédit d'étude de Fr. 53'000.00 visant à supprimer les problèmes d'évacuation des EU de la Commune.

Le bureau d'ingénieurs a rendu son rapport à fin 2015.

La Municipalité doit planifier les investissements possibles, en tenant compte notamment de l'importance de l'engagement financier que cela implique pour notre collectivité et également du fait que la mise en séparatif devra être terminée.

Les travaux de mise en séparatif de la rue du Carroz (partie inférieure) ainsi que de la rue Miéville doivent être réalisés dans les meilleurs délais. La Municipalité a mené une étude de détail en 2020. Les coûts étant importants, il a été décidé de présenter en 2021 un préavis au Conseil pour la mise en séparatif du Carroz inférieur ainsi que de l'impasse de la Quize. La mise en séparatif de la rue Miéville sera entreprise ultérieurement.

4.4.2 Epuration communale : situation 2020

Données générales	Habitants		
Population au 31.12.2020	1'480		
Nombre d'habitants raccordés à la STEP	1'387		
Nombre d'habitants à raccorder à la STEP	8		
Nombre d'habitants non raccordables	85		

4.5 **ERM - CONSEIL INTERCOMMUNAL**

4.5.1 Bureau du Conseil Intercommunal

Premier semestre 2020

Deuxième semestre 2020

Président : M. Michel Borboën

Lonav

Président : M. Philippe Henriod

Vufflens-le-Château

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2020, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 24 juin 2020,

D'adopter les comptes et le rapport de gestion 2019

D'octroyer un crédit de Fr. 221'000.00 TTC, pour le déplacement du collecteur « Vallaire, n° 73 » sur la Commune d'Ecublens.

Le 23 septembre 2020.

D'adopter le budget pour l'exercice 2021

- D'octroyer un crédit de Fr. 622'000.00 TTC pour la réhabilitation de la STREL (station de relevage des eaux) de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Denges
- D'octroyer un crédit de Fr. 1'380'000.00 TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute, n° 87 » - Etape II, sur la Commune de Lonay.

4.5.2 Représentants communaux au Conseil Intercommunal

- M. Gérard Zbinden, Conseiller communal.
- M. Jonathan Lüthi, Municipal.

Comité de Direction

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens, Administration, personnel et assurances
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges, Exploitation de la STEP
- M. Salvatore Guarna, Membre, Tolochenaz, Exploitation du réseau et des STREL
- M. Alain Garraux, Membre, Préverenges, Finances et informatique
- M. Bernard Perey, Membre, Denens, Citernes, faucardeuse et missions spéciales

A noter que le Comité de Direction publie son rapport de gestion sur son site internet www.ermstep.ch.

4.6 **GAZ NATUREL**

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA. Aucune remarque particulière.

4.7 <u>CIMETIERE, PARCS ET PLACES</u>

La Municipalité a pris la décision de désaffecter cinq rangées des plus anciennes tombes. Les travaux seront effectués une fois la procédure initiée en 2020 menée à bien. Parallèlement, des travaux d'arborisation ont été adjugés. Ils seront réalisés au printemps 2021.

Au collège du Rossé II, des travaux d'arborisation ont été menés avec pour objectif d'améliorer l'aspect des extérieurs de ce site et de diminuer la charge de travail de la voirie (fauches).

4.8 ARCAM

L'Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges est l'organisme de développement régional et regroupe actuellement 62 communes du district de Morges et des membres privés (entreprises, associations, particuliers) de la région.

L'objectif principal de l'ARCAM est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des habitants du district afin de répondre à leurs besoins.

L'ARCAM apporte aussi un soutien à tous les acteurs économiques de cette région. Enfin, elle traite également des problématiques liées à l'aménagement du territoire. Elle propose également chaque année à ses communes-membres un programme de formation.

Ci-dessous, un aperçu des divers programmes, activités et prestations proposées par l'ARCAM:

- Programme de développement de l'espace rural (PDER).
- Prestations aux entreprises; l'ARCAM offre des services et des conseils directs, neutres et gratuits aux entreprises suisses et étrangères.
- Park + Regio; le Projet de P+R régional a pour objectif de favoriser le transfert modal au travers du développement d'un concept régional de stationnement P+R.
- Formation aux communes; l'ARCAM propose chaque année à ses communesmembres un programme de formation.
- Membres institutionnels; l'ARCAM peut compter sur le soutien des communes qui couvrent son périmètre d'actions.

La cotisation ordinaire annuelle se monte à 8.30 par habitant.

A noter que l'ARCAM, dans le cadre du projet P+R susmentionné, nous a soutenus activement pour le développement du P+R dont il est question sous 4.2 ROUTES.

Une délégation de la Municipalité a également participé à des ateliers visant à développer les transports régionaux (remaniement des lignes de bus existantes, transformation des lignes scolaires en lignes publiques). La population de Yens a été invitée à participer à un sondage à ce sujet.

L'ARCAM publie son rapport d'activités sur son site internet www.arcam-vd.ch.

5. <u>DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE</u>

5.1 ASISE

5.1.1 Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1^{er} octobre 2020, 1'151 élèves (2019 : 1'130) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2 Comptes

Le total des charges refacturé aux Communes de l'ASISE se monte à Fr. 5'803'862.71 pour 2020 contre Fr. 6'132'897.00 au budget 2020 et Fr. 5'805'078.41 pour les comptes 2019. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories qui se basent sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales, calculées selon le principe du prix coûtant
- Coûts financiers des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté à travers le préavis No 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté à travers le préavis No 2011-03.
- Coûts des transports scolaires, calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2020 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1^{er} octobre 2019 et le 1^{er} octobre 2020. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 108'000.00) à la charge de la Commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire PwC (PricewaterhouseCoopers SA) procédera à la révision des comptes de l'ASISE du 22 au 26 mars 2021. En cas de commentaires particuliers de sa part, une lecture en sera faite aux membres du Conseil Intercommunal avant qu'ils se déterminent sur l'adoption des comptes.

Administration et dépenses générales

Comptes 2020 : Fr. 453'189.03 Comptes 2019 : Fr. 582'738.71

Budget 2020 : Fr. 689'400.00

Cette catégorie comprend les frais des autorités, de l'administration des écoles, du mobilier scolaire, des devoirs surveillés, de la bibliothèque, du service dentaire, des sports et camps, des cantines et d'autres activités faites dans le cadre des écoles.

Coûts financiers des locaux scolaires

Comptes 2020 : Fr. 2'667'266.00 Comptes 2019 : Fr. 2'645'316.00

Budget 2020 : Fr. 2'685'832.00

Ces coûts comprennent un amortissement du bâti scolaire sur 30 ans ainsi qu'un intérêt financier calculé à un taux interbancaire sur 10 ans + une marge de 0.5 %. Ce dernier est ensuite divisé par deux et est appliqué sur la valeur initiale nette des immeubles. Le taux est revu tous les 10 ans pour chaque objet.

Coûts d'exploitation des locaux scolaires

Comptes 2020 : Fr. 2'125'064.00 Budget 2020 : Fr. 2'085'665.00

Comptes 2019 : Fr. 2'081'775.00

Ces coûts représentent le loyer versé aux Communes propriétaires du bâti scolaire sur la base de Fr. 10'000.00 par classe de cours pour les charges; respectivement à hauteur de 70 % pendant les 10 premières années d'exploitation du bâtiment, à 85 % les 10 prochaines années et finalement à 100 % les années suivantes.

L'entretien annuel courant par classe de cours reste calculé à Fr. 2'500.00.

L'utilisation des salles effectives est transmise par la direction de l'établissement et seuls les locaux utilisés sont facturés.

Pour la piscine, le calcul se fait sur les coûts effectifs en proportion de l'utilisation des lignes d'eau par le scolaire en relation avec les ouvertures au public. Pour 2020, il avait été prévu une répartition à 25 % pour l'ASISE et 75 % à charge de Saint-Prex. En réalité, sur la période scolaire concernée (août à décembre), l'occupation des lignes par les écoles ne représente que 7.56 %.

Coûts des transports scolaires

Comptes 2020 : Fr. 558'343.00 Budget 2020 : Fr. 572'000.00 Comptes 2019: Fr. 495'248.70

La répartition des coûts se fait selon les années scolaires, soit 40 % de la facture sur le premier semestre scolaire d'août à décembre et 60 % sur le 2ème, de janvier à juillet, soit l'exercice comptable suivant.

Cette année, n'ayant pas reçu les décomptes définitifs de MBC, les chiffres du budget ont été utilisés. Mais, en relation avec la pandémie et la diminution des courses scolaires, nous nous attendons à recevoir une facture finale inférieure à nos prévisions. Une première légère correction a été anticipée sur les transports scolaires du secondaire.

5.1.3 Comité de direction ASISE (CoDir)

Composition du CoDir

Commune de Denens : M. Thierry Gilgen, Municipal

Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Margarita Pache, Municipale, Vice-présidente Commune de Saint-Prex :

M. Anthony Hennard, Municipal et M. Stéphane

Porzi, Municipal

Commune de Yens : Mme Sylvie Berset, Municipale

Commune de Villars-sous-Yens : M. Daniel Leuba, Syndic, Président.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Mme Françoise Vuille.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2020, le CoDir a tenu 6 séances plénières et 2 séances du Conseil Intercommunal ASISE à Villars-sous-Yens.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Saint-Prex (3) et Villars-sous-Yens (3) sous la présidence de M. Daniel Leuba. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances.

Activités en 2020

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire de la COVID-19. La direction des écoles, son personnel mais aussi les élèves et les familles ont dû faire preuve de résilience et d'adaptation face à la situation. Les membres du CoDir de l'ASISE tiennent à les féliciter et à les remercier chaleureusement pour leur engagement et d'avoir su s'adapter aux contraintes imposées.

Quelques-unes des conséquences directes des restrictions sanitaires pour cause de pandémie ont été :

- L'annulation de cours et la mise en place d'enseignement à distance
- L'annulation de camps et sorties de classe
- L'augmentation de mesures d'hygiène et de désinfection et la mise en place de protocoles
- L'annulation de la cérémonie des promotions dans sa forme habituelle. Les élèves promus ont été reçus par classe dans le strict respect des règles sanitaires et chaque élève n'a pu inviter que 2 personnes de son entourage.
- L'annulation du repas des enseignants en fin d'année scolaire.

Grâce à la préparation préalable de la direction des écoles et du corps enseignant, la rentrée scolaire en août 2020 s'est bien déroulée et on a pu dénombrer 1'151 élèves répartis dans 62 classes.

Au niveau des sujets importants traités par le Codir, on peut citer :

- L'étude et l'approbation des comptes 2019 lors de sa séance du 5 mars 2020.
- L'étude et l'approbation du budget 2021 lors de sa séance du 27 août 2020.
- Suite à la démission du médecin scolaire, la mise en campagne du CoDir pour trouver son remplaçant.
- Suite à l'arrêté du TF, la décision de financer l'entier des camps et voyages d'études en augmentant le budget alloué à Fr. 38'000.00 (Fr. 15'000.00 en 2019, c'est-à-dire une augmentation de plus de 150 %).
- La création d'un nouveau logo d'identité visuelle pour l'ASISE (CoDir, CI et CET).
- Le soutien du projet LIFT puisque, convaincu de la plus-value qu'il apporte aux élèves, le CoDir a été séduit par ce projet.
- La mise sur pied d'exercices d'évacuation « surprise » dans tous les bâtiments de l'établissement.

- La mise en place d'un tournus dans les communes pour la tenue des séances du Conseil Intercommunal. Les séances du CoDir continueront à se dérouler, essentiellement, dans la salle de la Municipalité de Saint-Prex.
- La décision qu'à l'occasion de la ou des journée(s) pédagogique(s), une permanence soit organisée sur tous les sites pour les enfants qui n'ont pas de solution de garde.
- La mise en service et la mise à disposition des écoles de la nouvelle piscine de Saint-Prex.

Le CoDir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre les membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales à leur apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie également tous les membres du Conseil d'Etablissement pour leur engagement, ainsi que la direction de l'établissement et toutes les personnes qui œuvrent pour assurer un enseignement de qualité et pour apporter un environnement idéal à nos élèves.

Enfin, le CoDir remercie Madame Françoise Vuille, secrétaire du CoDir, du Conseil Intercommunal et du Conseil d'Etablissement pour son travail et sa collaboration.

5.1.4 Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI

- Président : M. Bernard Perey, Syndic de Denens
- Vice-président : M. Daniel Mosini, Syndic de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Commune de Denens, délégués communaux : Mme Chantal Bögli et M. David Richir
- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mmes Ānne Hélène Fontannaz, Helen Patricia Mudry et M. Christophe Wulliamy
- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Concetta Pino, Sophie Rouquette Studer et Carine Tinguely, MM. Frédéric Berthoud et Philip Langer
- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : MM. Henry Bercioux, Olivier La Côte et Guy Chapalay
- Commune de Yens, délégués communaux : Mmes Sabina Hansen, Céline Müller et
 M. Stéphane Boss
- Scrutateurs : MM. Frédéric Berthoud et Henry Bercioux
- Scrutateurs-suppléants : Mmes Helen Patricia Mudry et Céline Müller
- Membres de la Commission de gestion et des finances : MM. David Richir, Guy Chapalay, Mmes Helen Patricia Mudry, Concetta Pino et Céline Müller
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : MM. Henry Bercioux et Philip Langer.

Préavis déposés en 2020

- No 2020-01 Rapport de gestion et comptes 2019
- No 2020-02 Adoption du Budget 2021

Sommaire des décisions prises par le Cl

Les préavis 2020 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 27 août 2020 et 8 octobre 2020.

Remarques et vœux exprimés par la Commission de gestion

Les membres de la Commission de gestion ASISE ont relevé la qualité du rapport de gestion et la forte implication des membres du CoDir.

5.1.5 Conseil d'Etablissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Margarita Pache, Municipale à Lussy-sur-Morges
- Vice-président : M. Jérôme Ricca, Représentant des professionnels
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Sylvie Berset, Municipale à Yens,
 Anne Hélène Fontannaz, Sabina Hansen et Sophie Roquette Studer
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Aline Haenni, Anne-Sophie Fornier Gaillard, Sophie Gosselin, Béatrice Montserrat et Catherine Codesido (remplace M. Frédéric Berthoud)
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud, Virginie Vieyres et MM. Alexis Margot et Frédéric Berthoud (remplace M. Carmelo Todaro)
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement :
 Mmes Danielle Maréchaux, Karine Bugnon, Marie-Anne Lüthi et M. Jean Cuénot.

Activités du CET

La crise sanitaire COVID-19 a également perturbé les rencontres du CET qui n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2020. Son unique séance a eu lieu le 30 septembre à l'Aula du Cherrat III à Saint-Prex, dans le strict respect des directives sanitaires.

Comme à son habitude, la séance a été régie par un ordre du jour et a fait l'objet d'un procèsverbal rédigé par la secrétaire. Les membres du CET adressent leur chaleureux remerciements à la secrétaire pour son travail, au directeur des écoles pour sa présence, les informations pertinentes apportées et les réponses claires données en cours de séance et aux enseignants présents qui apportent bien souvent des compléments d'information.

L'année 2020 fut également marquée par la fin du mandat de M. Frédéric Berthoud en tant que représentant des parents d'élèves fréquentant l'établissement. Il a proposé de continuer son activité au sein du CET en remplaçant M. Carmelo Todaro, représentant des sociétés locales, qui a donné sa démission. Pour combler la place vacante laissée par M. Berthoud, c'est Mme Catherine Codesido qui a été élue à l'unanimité.

Un remerciement particulier a été exprimé en cours de séance par les parents d'élèves à l'encontre des enseignants pour leur travail remarquable fait pendant la période de confinement.

5.2 FAJE - OFAS

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande ainsi que de coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

L'art. 50 LAJE relatif au subventionnement des réseaux et structures par la FAJE permet d'ajouter au subventionnement ordinaire (masse salariale du personnel éducatif et salaire des coordinatrices) d'autres catégories de subventionnement à caractère incitatif.

Les Communes organisent un accueil collectif parascolaire primaire selon les modalités suivantes :

Pour les enfants scolarisés de la 1^{ère} à la 4^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi;

Pour les enfants scolarisés en 5^{ème} et 6^{ème} primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi, y compris le mercredi après-midi en cas de besoin avéré;

Pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi;

Pour l'accueil parascolaire secondaire : les Communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi.

OFAS - Office fédéral des assurances sociales

L'OFAS est compétent, au niveau fédéral, pour les questions relatives à la famille, à l'enfance, à la jeunesse, à la vieillesse et aux relations entre les générations, ainsi que pour les questions de politique sociale en général.

La Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation.

5.3 AFFAIRES SOCIALES

5.3.1 Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.

- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les Communes d'Allaman, Buchillon, Bussy-Chardonney, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villlars-sous-Yens et Yens.

En 2020, 1'323 repas (1'254 normaux et 69 régimes) ont été livrés à 11 clients (8 en âge AVS et 3 non AVS) habitant Yens. (En 2019, 1'062 repas chauds (869 normaux et 193 régimes) chauds avaient été livrés à 11 bénéficiaires (9 en âge AVS et 2 non AVS) habitant Yens).

La contribution annuelle 2020 est de Fr. 94.00 par habitant (Fr. 94.00 en 2019).

5.3.2 Facture sociale

Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « facture sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la facture sociale sont au nombre de six :

- Prestations complémentaires à domicile et en hébergement;
- Assurance-maladie;
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage;
- Subventions et aides aux personnes handicapées;
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales;
- Bourses d'études et d'apprentissage.

La facture sociale est auditée annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux communes. La répartition entre les Communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des Communes et du logement (SCL).

5.3.3 ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges—Aubonne—Cossonay) est une association de Communes au sens des Art. 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 62 Communes du district de Morges, soit 83'533 habitants (au 31.12.2020). Chaque Commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de Direction (Exécutif) est composé de 6 membres également issus des Communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les Communes-membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de Communes, y compris la relation avec la Loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), CSR.
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS), AAS.

Les montants suivants ont été versés par la Commune de Yens en 2020 :

Revenu d'insertion RI : Fr. 0.70 par habitant Espace prévention Région Morges : Fr. 1.50 par habitant Agence d'assurances sociales : Fr. 24.92 par habitant.

5.4 ECOLES

5.4.1 Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2020-21, 17 classes ont été ouvertes dans deux villages, 5 à Denens pour 86 élèves (78 en 2019) et 12 à Yens pour 233 élèves (230 en 2019).

25 enseignantes, dont certaines à temps partiel, sont engagées pour dispenser les cours à Yens et à Denens.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

Nom de la classe	Nom des enseignants	Effectif global	Effectif par voie
1-2P/Y1	Mmes Bugnon et Méda	18	10 élèves en 1P 8 élèves en 2P
1-2P/Y2	Mmes Chollet et Parente	18	11 élèves en 1P 7 élèves en 2P
3P/Y	Mmes Rochat et Glauser	19	19 élèves en 3P
4P/Y	Mmes Baumann et Glauser	16	16 élèves en 4P
5P/Y1	Mmes Castro et Laydu	19	19 élèves en 5P
5P/Y2	Mmes Laydu et Soumahoro	21	21 élèves en 5P
6P/Y1	Mmes Rossi et Laydu	19	19 élèves en 6P
6P/Y2	Mmes Crettaz et König	20	20 élèves en 6P
7P/Y1	Mme Lecoultre	21	21 élèves en 7P
7P/Y2	Mme Humm-Gavillet	19	19 élèves en 7P
8P/Y1	Mme Lier	22	22 élèves en 8P
8P/Y2	Mme Bettex	21	21 élèves en 8P

A Yens, les devoirs surveillés des 7P et 8P ont lieu le mardi et le jeudi midi, avec une fréquentation limitée à une séance hebdomadaire par élève, sauf exception.

5.5 ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1 Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives tout au long de l'année dans notre village.

La Municipalité remercie toutes les sociétés locales pour leur engagement et leur dévouement.

5.5.2 Yens Animation Culturelle (YAC)

Le YAC a été fortement impacté par la pandémie et seulement deux événements ont eu lieu :

- 31 janvier 2020, conférence avec projection « Le martinet noir », par Bernard Genton, ornithologue, et informations sur la "Charte des Jardins", ou comment inviter la nature dans son jardin par Sylvie Berset
- Décembre 2020, « Wanted » : Lumières dans notre village.

5.6 <u>AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE</u>

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vufflens-le-Château

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2020.

Paroisse catholique de Morges

Il n'y a eu ni modification, ni changement significatif durant l'année 2020.

5.7 <u>AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame</u> Tartine

5.7.1 Préambule

L'AIRADT a pour but l'application des dispositions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 place dans les compétences ou les attributions des Communes ou des associations de Communes en matière d'accueil de jour et d'accueil familial de jour.

5.7.2 Comité de Direction AIRADT (CoDir)

Composition du CoDir

Commune de Denens : M. Philippe Hugli, Municipal, remplacé par M. Bernard Perey en date du 1^{er} octobre 2020

Commune de Lussy-sur-Morges : M. Stéphane Masini, Municipal Commune de Villars-sous-Yens : M. Daniel Leuba, Syndic et Président Commune de Yens : Mme Sylvie Berset, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Vice-Président.

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2020, le CoDir a tenu 7 séances plénières ainsi que 2 séances du Conseil Intercommunal.

Les séances du CoDir ont eu lieu pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens, sous la présidence de M. Daniel Leuba, hormis la dernière séance de l'année qui a été tenue par le vice-président M. Stéphane Boss. Toutes les séances du CoDir sont régies par un ordre du jour et font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'AIRADT, Mme Véronique Grandjean.

La Directrice du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine, Mme Sandrine Schaad, a assisté à toutes les séances du CoDir. L'activité liée à la tenue des comptes est assumée par Mme Véronique Grandjean, Boursière de la Commune de Yens.

Activités en 2020

Le CoDir a notamment traité les points importants suivants :

- Gestion de la crise Covid (demande de RHT, ouverture et fermeture du réseau);
- Engagement d'une nouvelle cheffe de site pour Yens;
- Engagement d'une secrétaire grâce à l'aide au démarrage de la FAJE;
- Choix et conclusion d'un contrat de prestations avec le nouveau traiteur;
- Augmentation de surface de location sur le site de Yens;
- Adoption des comptes 2019:
- Etablissement et adoption du budget 2021;
- Adoption d'une nouvelle grille tarifaire selon demande de la FAJE.

Le CoDir tient à rappeler que l'année 2020 a été très compliquée en conséquence de la crise sanitaire Covid-19. Il souhaite mettre en avant et remercier la directrice du Réseau d'Accueil, Mme Sandrine Schaad, qui a su gérer toute cette période avec un engagement sans faille, en faisant face aux absences dues aux quarantaines et aux inquiétudes des parents et en traitant les nombreuses informations venant de la Confédération, du Canton, des Communes et autres organismes.

Malgré cette crise, le CoDir souhaite relever le bon fonctionnement des structures du Réseau d'accueil et remercie très sincèrement tout le personnel pour l'excellent travail accompli pour le plus grand bien des enfants qui fréquentent le Réseau d'Accueil, tant au niveau du préscolaire que du parascolaire.

Il tient également à remercier Mme Véronique Grandjean pour sa précieuse collaboration dans la tenue des comptes et des procès-verbaux des différentes séances. Enfin, il exprime toute sa gratitude aux membres du Conseil Intercommunal pour la confiance témoignée et la qualité des débats.

5.7.3 Rapport d'activité de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2020:

Personnel et places d'accueil :

Collectif:

19 EPT et 0,8 intendance, 6 à l'heure et 4 stagiaires et apprentis

Places offertes: Préscolaire: 66 places / Parascolaire: 127 places (87+40)

Familial:

6 AMF et 35 places d'accueil.

Direction et Administration : 1 EPT direction, 0,5 EPT assistante et 0,5 EPT secrétaire

Heures facturées :

En 2020, 107'048 heures ont été facturées en préscolaire, soit – 1'830 heures par rapport à 2019.

6'495,6 heures ont été facturées en familial soit 23 heures de plus par rapport à 2019 (6'472 heures).

86'927 heures ont été facturées en parascolaire soit + 11'905 heures par rapport à 2019.

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2020) :

Toutes structures confondues: 289 enfants.

Préscolaire : 82 (52 DTY et 30 DTL)

Parascolaire: 181 (124 UAPE Y et 57 UAPE D)

AMF: 26

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2020) : 536 enfants.

Plus de la moitié (54 %) des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour. 4.85 % de l'ensemble des enfants du territoire vont chez une accueillante, 15.29 % des enfants fréquentent la crèche et 33.76 % l'UAPE.

Pour toutes les structures confondues, l'année 2020 a été l'année COVID.

Structures parascolaires:

Les structures parascolaires sont restées fermées du 17.03.20 au 15.05.20 de même que l'accueil familial de jour. La crèche de Yens est restée ouverte durant toute cette période avec des conditions d'admission restrictives. La crèche de Lussy a fermé ses portes dès le 17.03.20. Les encaissements (frais de pension) ont été suspendus pour tous les parents du 17.03 au 15.05.

A la réouverture des structures, le quotidien professionnel de toutes les équipes éducatives a été profondément chamboulé eu égard au plan de protection imposé par le Canton et la Confédération. Le quotidien de la direction du réseau a été également fortement impacté avec la gestion des quarantaines, absences, malades, ... en plus des absences habituelles (maternité, maladies,...).

Au fur et à mesure des mois, l'incertitude due au COVID s'est fait ressentir sur les enfants particulièrement les écoliers, ainsi que sur les parents et les collaborateurs.

Structures préscolaires :

C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli Elise Joder, haute figure de la petite enfance dans la région au 01.09.2020, après 9 mois d'intérim assumé par Sandrine au niveau de la direction pédagogique.

Au niveau de la direction du réseau, Sandrine a accueilli avec joie l'arrivée d'Aline Boss à 50 % en tant que secrétaire.

Structure de coordination :

Au 31 décembre 2020, nous avions 6 accueillantes réparties sur les communes de Yens et Villars-sous-Yens.

En raison de la COVID, les colloques du mercredi n'ont malheureusement pas pu avoir lieu. En ce qui concerne le taux d'activité de l'équipe des accueillantes au 31.12, nous avions 2 accueillantes qui travaillaient 2 jours par semaine, 3 accueillantes qui travaillaient 3 ou 4 jours par semaine et 1 accueillante qui faisait des dépannages ponctuels. Toutes travaillent entre 38 et 40 semaines par an. Enfin, peu d'accueillantes accueillent des tout-petits, car l'articulation de l'accueil entre un scolaire et un bébé est particulièrement compliquée à gérer dans un cadre de qualité.

Comptes:

Les comptes 2020 s'élèvent à Fr. 3'232'620.06 soit Fr. 109'992.00 de plus (3,5 %) que le budget (Fr. 3'122'628.00).

Pour information, le personnel de l'AIRADT a touché son salaire à 100 % durant toute l'année malgré la fermeture du réseau. L'association étant soutenue financièrement par des communes, cette dernière n'a pas eu droit aux RHT.

Les parents n'ont pas reçu de factures durant la période de fermeture du 17 mars au 15 mai 2020.

Les montants non facturés s'élèvent à Fr. 233'208.98. Le Canton, par le biais de la FAJE, a subventionné le 66 % soit la somme de Fr. 164'786.00.

La perte de facturation s'élève à Fr. 78'422.98.

La directrice a dû engager du personnel auxiliaire supplémentaire afin de s'adapter aux exigences fédérales. Les désinfectants, les masques et les frais de nettoyage supplémentaires n'étaient également pas budgétés.

Les dépenses au chapitre 30 « Autorités et personnel » sont inférieures au budget (Fr. 2'387'847.25 au lieu de Fr. 2'413'675.00). Une secrétaire administrative a été engagée au 1er septembre 2020. Son salaire pour 2020 et pour une partie de 2021 est financé par une aide supplémentaire de la FAJE.

Les dépenses au chapitre 31 « Biens, services, marchandises » sont inférieures au budget (Fr. 596'504.87 au lieu de Fr. 662'753.00), aucun renouvellement du mobilier n'a été nécessaire. Les frais de repas sont en diminution en lien avec la pandémie.

Une surface supplémentaire a été demandée pour le secrétariat et la cantine. Les loyers ont été adaptés.

Il est à relever que les structures UAPE sont bénéficiaires.

RESEAU D'ACCUEIL DAME TARTINE - 2020

PRESCO	LAIRE: 66 PLACES	PARASC	DLAIRE: 127 PLA	CES MILIEU FAMILIAL
Lussy:	22 places	Denens:	40 places	35 enfants pour
Yens :	44 places	Yens :	87 places	6 accueillantes

PERSONNEL				
EDUCATIF (SANS	INTENDANCE	DIRECTION	ASSISTANTE	SECRETAIRE
LA DIRECTION)				
19 EPT	0,8 EPT	1 EPT	0,5 EPT	0,5 EPT

RESEAU D'ACCUEIL DAME TARTINE - 2019

	COLAIRE : 66 PLACES		COLAIRE : 123 LACES	MILIEU FAMILIAL
Lussy:	22 places	Denens :	36 places	35 enfants pour
Yens:	44 places	Yens:	87 places	7 accueillantes

PERSONNEL EDUCATIF (SANS LA DIRECTION)	INTENDANCE	DIRECTION	ASSISTANTE
19,9 EPT	0,6 EPT	1 EPT	0,5 EPT

NOMBRE ENFANTS ACCUEILLIS ET FRATRIES AU 31.12.20

NOMBRE ENFANTS ACCUEILLIS ET FRATRIES AU 31.12.19

Lussy	30 enfants	15 fratries	Lussy	27 enfants	13 fratries
Yens	52 enfants	27 fratries	Yens	57 enfants	29 fratries
AMF	26 enfants	12 fratries	AMF	35 enfants	13 fratries
UAPE	57 enfants	31 fratries	UAPE	46 enfants	29 fratries
Denens			Denens		LEO HATIOO
UAPE Yens	124 enfants	58 fratries	UAPE Yens	124 enfants	56 fratries

Total enfants accueillis:

289 enfants sur 536 enfants de 0 à 12 ans sur les 4 Communes, soit 54 % utilisent les structures de l'accueil de jour.

Provenance:

- Denens: 53

Lussy-sur-Morges: 57Villars-sous-Yens: 35

Yens: 176Inter-réseaux: 0

Total enfants accueillis:

289 enfants sur 557 enfants de 0 à 12 ans sur les 4 Communes, soit 51 % utilisent les structures de l'accueil de jour.

Provenance:

- Denens: 53

Lussy-sur-Morges: 57Villars-sous-Yens: 35

- Yens: 144 - Inter-réseaux: 0

2020 - NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS TOUTES STRUCTURES CONFONDUES PAR COMMUNE

Lussy	52 enfants	
Denens	65 enfants	
Villars-sous-Yens	35 enfants	_
Yens	142 enfants	

Inter-réseaux au 31.12.2020: 0 (cela ne veut pas dire qu'au cours de l'année nous n'en avons pas eu). A voir dans le décompte AJEMA.

5.8 TERRAIN DE SPORT

Pas de remarques particulières.

6. <u>DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL</u>

6.1 DECHETTERIE

Suite au départ de Monsieur de la Harpe fin 2019, l'idée était de réorganiser la surveillance de la déchetterie en interne avec l'équipe de la voirie, intention qui n'a pu être réalisée pour plusieurs raisons. Premièrement, Monsieur Tâche a été accidenté depuis fin novembre 2019 jusqu'à mi-février 2020, puis n'a repris le travail qu'à 50 %. Deuxièmement, début mars nous avons eu la pandémie qui est venue perturber notre quotidien ce qui nous a obligé à prendre des mesures sanitaires strictes afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, tout en garantissant un fonctionnement minimum de notre déchetterie. Aussi, nous avons dû fermer l'espace troc afin de diminuer le risque de transmission du virus et limiter le nombre de personnes dans l'enceinte de la déchetterie.

En conséquence, nous avons dû faire appel à Gabriel de la Harpe qui a accepté de continuer la surveillance de la déchetterie avec l'appui de plusieurs citoyens bénévoles pour faire appliquer les directives reçues.

Monsieur César Guaraglia Prodolliet a, quant à lui, dû être mis en quarantaine dans un premier temps, puis, en tant que personne à risque, nous avons préféré renoncer à ses services.

Divers déchets, comparaison sur deux ans

	2020		2019	
	Tonnes	Coûts HT	Tonnes	Coûts HT
Déchets encombrants	34.13	4'029.15/trans. 7'099.03/ taxes	33.31	10'603.50
Métaux – Ferraille	18.38	880.00/trans.	19.49	1'100.00/trans. 240.60/ taxe
Papier	54.97	2'475.20/trans.	51.44	1'715.00
Carton	31.84	6'018.90/trans.	30.37	5'390.00
Verre	65.21	2'405.00/trans.	73.22	2'775.00
"Biodéchets"	123.05	14'766.00/broyage et trans.	116.89	14'026.80
Bois de démolition	48.88	7'404.40/trans.	53.44	8'447.05
OREA, Appareils électro et déchets spéciaux ménagers	5.33	6'683.51/trans.	3.78	7'520.20
Déchets carnés	5'185	1'420.25		

Conformément à l'Ordonnance relative aux déchets d'animaux du 3 février 1993, la Municipalité refacture les coûts d'incinération aux propriétaires concernés.

Rétrocessions reçues en 2020

•	Ferraille	Rétrocession annuelle	Fr.	356.10
•	Papier	Rétrocession annuelle	Fr.	101.20
•	Verre	Rétrocession annuelle		
•	Biodéchets	Rétrocession annuelle	Fr.	1'030.50
•	TEXaid	Rétrocession annuelle		
•	PET	Rétrocession annuelle	Fr.	723.54



Collecte de vêtements usagés TEXAID 2020

La pandémie de Covid-19 a temporairement conduit à un effondrement du marché mondial des vêtements usagés.

En conséquence, d'énormes quantités de textile se sont accumulées dans toute l'Europe et ont envahi le marché par la suite. Cette situation a des conséquences sur le prix de vente. Pour les vêtements usagés suisses, ce prix a diminué d'un tiers.

Du 01.01.2020 au 31.12.2020, 4005 kg de vêtements usagés ont été collectés dans notre commune.

La Municipalité de Yens a d'ores et déjà déclaré à TEXAID suisse qu'elle renonçait à la rétrocession pour la collecte de vêtements usagés de l'année 2020. De cette manière, nous apportons un précieux soutien en cette période difficile et contribuons à ce que la valorisation écologique des textiles puisse toujours être possible.

6.2 VOIRIE

	Tonnes	Coût total	Habitants Au 31.12	Coût Par habitant	KG Par habitant
Année		la la		Fr	
2020	179.70	61'438.93	1'480	41.51	121.41
2019	168.01	56'665.63	1'477	38.36	113.75
2018	176.32	59'902.70	1'429	41.90	123.38
2017	166.89	56'692.75	1'395	40.64	119.63

6.3 <u>VALORSA / CRIDEC</u>

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996 à hauteur de 0.58 % (Fr. 39'200.00) car nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité. De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de revalorisation thermique, puisque c'est notre périmètre de gestion VALORSA qui en est actionnaire à hauteur de 36,03 %, le solde étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL SA, SADEC SA et STRID SA.

6.4 FORETS

Rétrospective

Dans la forêt des Tailles, l'année 2020 marquait un tournant au moment où nous récoltions le dernier tronçon de la grande pessière au nord du massif. En effet, à Yens comme dans beaucoup de forêts du pays, l'épicéa aura occupé la première place dans la composition des forêts depuis plus de 200 ans.

A Yens, en 1893 Henri Dubuis mentionne, dans le premier plan d'aménagement des forêts communales, que l'épicéa occupe le premier rang en importance. Il précise qu'il y a, à cette époque, de forts beaux épicéas de 70 cm de diamètre avec 28 mètres de hauteur et 120 ans d'âge. Cette constatation permet d'affirmer qu'il y avait des épicéas aux Tailles en 1773.

En 1970, la forêt était composée à 69 % d'épicéas. Cette proportion déclina depuis pour arriver, lors du dernier inventaire de 2014, à 40 %. Ce déclin fut d'abord encouragé par une sylviculture visant à augmenter le mélange des essences, aussi par la volonté de rajeunir les forêts. Les prix des bois très intéressants de la deuxième moitié du XXème siècle, motivaient les propriétaires à soutenir un bon volume de coupe. L'ouragan Lothar qui frappa la Suisse le 26 décembre 1999, laissa derrière lui des chablis d'épicéas et un marché des bois au plus bas. S'ensuivit une multitude d'années sèches et des milliers d'épicéas anéantis par le bostryche typographe.

La plantation d'épicéas quant à elle ne cessa de diminuer en cinquante ans. L'année 2014 fut la dernière où des épicéas furent plantés à Yens dans le but de produire du bois d'œuvre.

Malgré l'évolution vers des forêts plus riches en feuillus, il persistera sans doute, dans 200 ans, quelques individus issus du rajeunissement naturel, humbles descendants de cette époque où l'épicéa fut roi...

Récolte

Une grande coupe d'épicéas eut lieu au nord du massif des Tailles comme précisé ci-dessus. Mais aussi; deux éclaircies de feuillus réalisées l'une au ch. du Châtaignier et l'autre à Pièce Beney, un solde de vielle futaie d'épicéas en partie bostrychés au lieudit L'Aulion (en limite avec la commune de Ballens), une intervention visant à favoriser la lisière au marais du Paudex et plusieurs coupes sanitaires pour lutter contre le bostryche typographe. Au total, 1634 sylves ont été martelées selon le détail ci-dessous.

Martelage	Feuillus	257 Sv
	Résineux	1377 Sv
	Total	1634 Sv





Comme nous pouvions nous y attendre, étant donné les années passés spécialement sèches, un volume estimatif de 500 sylves a été récolté en coupe sanitaire forcée pour lutter contre le bostryche typographe.

Le marché des bois, quant à lui, atteignit un niveau exceptionnellement bas. Pour cause; les sécheresses à répétition au niveau européen, le volume de bois infesté par les parasites et pour couronner le tout, une économie chamboulée par la pandémie de coronavirus.

Heureusement, sur Yens, le bois d'œuvre récolté en hiver a été commercialisé avant la baisse des prix. Ce qui n'était pas le cas pour les bois bostrychés récoltés en été.

Le marché pour le bois à papier était au point mort et celui pour le bois à panneau au plus bas.

Le bois énergie quant à lui a tenu le coup, supporté par la bonne demande en bois de feu et la chance de pouvoir alimenter le chauffage des bâtiments communaux.

Un des plus gros épicéas des forêts de Yens a été coupé cet hiver. 34m de bille pour 10m³ de bois. Malheureusement, le premier billon était atteint par la pourriture.

Prix moyens par assortiment arrêtés au 31.12.2020 :

	Volume	Montant Fr.	Prix moyen Fr.
Prix moyen bois de service			Jan
résineux	1'160.71	81'168.45	69.93
Prix moyen bois de service			
feuillus	11.56	1'022.75	88.47
Prix moyen bois d'industrie			00.11
résineux	172.50	4'933.50	28.60
Prix moyen bois de feux	166.50	9'262.50	55.63
Prix moyen déchiquetage	114.00	4'857.00	42.61
Prix moyen tous assortiments	1'625.27	101'244.20	62.29

Plantations

Les plantations ont été réalisées principalement dans le massif des Tailles où de nombreux chênes ont été plantés après la grande coupe d'épicéas. Des châtaigniers ont été mis en demeure pour favoriser cette essence considérée comme rare. Pour le reste, il s'agissait principalement de compléter le rajeunissement naturel.

Ci-dessous, le nombre et les essences plantées en 2020 :

Essence	Nb de plants
Chêne	1'170
Châtaignier	350
Tilleul à petites feuilles	100
Orme de montagne	50
Charme	300
Cèdre de l'Atlas	50
Épicéa (Noël)	200
Sapin de Nordmann (Noël)	75
Total	2'295

Jeunes peuplements

En 2020, un peu plus de 8 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus. Un soin particulier a dû être apporté au taillis-sous-futaie de Pièce Beney où un joli recrû de chênes lutte contre la végétation envahissante.

Entretien des infrastructures et divers

Comme tous les ans un entretien courant des chemins, des routes et du sentier des fumas a été réalisé. Quatre arbres habitats ont été marqués. La passerelle située derrière le refuge a été refaite.



Répartition des heures du groupement forestier, triées par travaux

Description	Nombre d'heures
Gestion - Forestier ES	297
Bûcheronnage	826
Plantation	175
Soins aux jeunes peuplements, entretien de	386
plantations	
Entretien des chemins	25
Travaux divers	110
Total	1'819

6.5 SERVICE INCENDIE ET SECOURS

OI DISSY, DAP Y

Lt Raphaël Dupuis

ORGANIGRAMME

Chef de site:

Lt Raphaël Dupuis

Remplacant:

Lt Raphaël Zbinden

Responsable formation: Lt Raphaël Zbinden Chef matériel :

Lt Raphaël Zbinden

EXERCICES

- 4 exercices prévus, dont un n' a pu avoir lieu, pour raison de pandémie.
- 5 cours de cadres, idem

INTERVENTIONS ET FAITS MARQUANTS

- Inondation sur la RC 60 due aux grosses intempéries en mars
- Sauvetage d'une génisse le 7 février à Yens.
- Renfort DAP pour l'incendie de la déchetterie de Saint-Prex le 29 juin.





DEPARTS

Retraités:

App Vincent Chabloz, 33 ans de service, Sgt André Jotterand, 20 ans de service.

Démissions :

App Valentin Schmid, 8 ans de service, Sap Vadim Nunez, 3 ans de service, Sap Sarah Delay, 2 ans de service, Sap Nicolas Gonnet, 1 année de service, Sap Sales Ebbey Essiomley, 1 année de service.

CONCLUSION

Par ces quelques lignes, je tiens au nom de la Municipalité de Yens à remercier nos chefs de site **le Lt Raphaël Dupuis** ainsi que son remplaçant **le Lt Raphaël Zbinden** ainsi que tous les sapeurs-pompiers en leur titre et fonction pour cette année 2020 si particulière.

Lors d'interventions, nous avons pu compter sur l'expérience de chacun afin d'accomplir à bien les tâches demandées.

Un dernier merci à Vincent Chabloz et André Jotterand pour leur engagement pendant ces nombreuses années au sein des sapeurs-pompiers de OI DISSY.



6.6 PROTECTION CIVILE



Les activités de la protection civile du district de Morges pour l'année 2020, ont totalement été bouleversées par la pandémie de la COVID-19.

Après plus de 50 années d'existence, la protection civile vit les pages les plus importantes de son histoire, l'ensemble des efforts auront été orientés dans des actions de soutien à la santé publique et aux partenaires sécuritaires. Histoire qui continue à s'écrire en 2021 avec la vaccination de la population.

Pour la première fois de son histoire la protection civile vaudoise a été mobilisée le 16 mars 2020.

Cette disposition inédite et exceptionnelle a été prise dans une période de grande incertitude.

Nous étions alors submergés d'images et de données inquiétantes nous parvenant de Chine et d'Italie.

Nous assistions, impuissants derrières nos écrans de télévision, à l'effondrement du système hospitalier lombard (IT).

Le semi-confinement décrété par le Conseil fédéral et le travail exemplaire de la santé publique aura permis de limiter la propagation de la COVID durant la première et la seconde vague de l'année 2020.

La Protection civile a pleinement contribué à la victoire de la santé publique sur le virus. Mais l'avenir reste aujourd'hui toujours incertain. Les astreints sont toujours présents dans des établissements médico-sociaux, des établissement socio-éducatifs et effectuent la vaccination de la population vulnérable.



Bilan de la 1ère mobilisation pour l'ORPC du district de Morges : du 16.03.au 24.06.2020

Jours de service du Bat. OUEST: 11'134

Jours de service astreints ORPC district Morges : 6'131

Astreints ORPC du district Morges

Engagés: 424 / 735

Coût de l'engagement de l'ORPC District de Morges : Fr. 100'759.32

Bilan intermédiaire au 31 décembre 2020 de la $2^{\rm ème}$ mobilisation pour l'ORPC du district de Morges :

Période : du 04.11 au 31.12.

Jours de service Bat. OUEST: 5'891

Jours de service astreints ORPC district de Morges : 3'323

Astreints ORPC du district de Morges Engagés 395 / 735

Coût de l'engagement ORPC District de Morges : Fr. 82'293.40

L'ORPC du district de Morges a, malgré une situation totalement exceptionnelle, réussi à honorer ses engagements relatifs à sa planification des services 2020.

Comme chaque année, nous avons participé à l'essai des alarmes fédérales le mercredi 5 février.

Les spécialistes de la protection ABC (Atomic, Biologique et Chimique) ont travaillé à la révision du concept de distribution des comprimés d'iode à la population en cas d'accident ou d'événement atomique, nucléaire ou radiologique et à l'échange de notre stock pour le district, des comprimés arrivés à péremption.

Le contrôle périodique des abris (CPA) a été réalisé cette année sur les communes de Yens, Montricher, Pampigny, Apples, Reverolle et Bussy-Chardonney.

7. <u>LISTE DES ABREVIATIONS</u>

ACT-ACM Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles ASSOC. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie

Al Assurance Invalidité

AIEB Association Intercommunale des Eaux du Boiron

AIRADT Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

AJEMA Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-

Aubonne

ALCP Accord sur la Libre Circulation des Personnes

AMF Accueillantes en Milieu Familial

ARASMAC Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

ARCAM Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges

ASISE Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs
ASIT/VD Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ASURE Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques

AVM Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la

Morges – Chigny, Monnaz, Vaux-sur-Morges, Bussy-Chardonney, Vufflens-le-

Château

AVS Assurance Vieillesse et Survivants

CA Conseil d'Administration

CCDN Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels CFST Commission Fédérale en matière de Sécurité au Trayail

CI Conseil Intercommunal
CoDir Comité de Direction
CMS Centre Médico-Social
CSR Centre Social Régional
CUS Coefficient d'Utilisation du Sol

DEV Développement Economique Vaudois DGE Direction Générale de l'Environnement

DGEO Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire DGMR Direction Générale de la Mobilité et des Routes

ECA Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du

Canton de Vaud

EM Etat-Major

EMS Etablissement Médico-Social

EOS Energie Ouest Suisse EPT Equivalents Plein Temps

ERM Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région

Morgienne – Chigny, Denens, Denges, Echichens, Ecublens, Lonay, Monnaz, Morges, Préverenges, Vufflens-le-Château, Tolochenaz, Bussy-Chardonney,

Clarmont, Vaux, Yens

EU-EC Eaux Usées – Eaux Claires

FAJE Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants

FIR Formation d'Intervention Régionale

GEOLEP
HarmoS
Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire

LAJE Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants

LAVAMal Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie

LEO Nouvelle Loi scolaire en vigueur le 1er août 2013 LEtr Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les Etrangers

LHR Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres

registres officiels de personnes

Lpart Loi fédérale sur le partenariat enregistré

LVLEne Loi Vaudoise sur l'Energie

MASA Masotti Associés SA

MBC Transports de la région Morges-Bière-Cossonay

MINERGIE Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment

MIP Mesure d'Insertion Professionnelle

MIS Mesure d'Insertion Sociale

MSST Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail

OCC Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents

OAJE Office pour l'Accueil des Jeunes enfants OFAS Office Fédéral des Assurances Sociales

OFCO OFfice de la COnsommation OFS Office Fédéral de la Statistique

OREA Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Elimination des Appareils électriques

et électroniques

ORP Office Régional de Placement
ORPC Office Régional de Protection Civile
O.T. Office du Travail et service de l'emploi

PACom Plan d'Affectation Communal

PALT Plan A Long Terme des canalisations PC Prestations Complémentaires AVS/AI

PCi Protection Civile

PDCn Plan Directeur Cantonal PDCom Plan Directeur Communal

PDDE Plan Directeur de Distribution d'Eau potable

PGA Plan General d'Affectation PPA Plan Partiel d'Affectation

PQ Plan de Quartier

RAS Régionalisation de l'Action Sociale

RI Revenu d'Insertion

RIE III 3EME Réforme de l'Imposition des Entreprises

RLAJE Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants

RLS Règlement d'application de la Loi Scolaire

RPA Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers

RPACom
Règlement sur le Plan d'Affectation Communal et la police des constructions
RPGA
Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des

constructions

RPLP Redevance Poids Lourds

RPT Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

SAGEP Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy

SDT Service du Développement Territorial

SELT Service de l'Economie, du Logement et du Tourisme SEPE Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement

SIA Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

SMUR Service Médicalisé des URgences
SPJ Service de Protection de la Jeunesse
SSCM Service de la Sécurité Civile et Militaire

STEP STation d'EPuration

SUPCI Service de l'Urbanisme, de la Police des Constructions et des Infrastructures

SUVA Schweizerischer UnfallVersicherungsAnstalt

TRIDEL SA Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération

UAPE Unité d'Accueil Pour Ecoliers USL Union des Sociétés Locales

VALORSA Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des Communes

rattachées au périmètre "Ouest"

YAC Yens Animation Culturelle

TABLE DES MATIERES

1.	MUNICIPALITE4
	1.1.REPARTITION DES DICASTERES DU 1 ^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020
	1.2. SEANCES
	1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 20205
2.	DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC7
	2.1.ADMINISTRATION GENERALE
	2.2 INFORMATIQUE – SITE INTERNET
	2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS
	2.4. URBANISME
	2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 13
3.	DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL15
	3.1 FINANCES
	3.2 BATIMENTS COMMUNAUX
4.	DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LÜTHI, MUNICIPAL24
	4.1 SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION SAGEP
	4.2 ROUTES
	4.2 ROUTES
	4.3 EAU POTABLE 28
	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29
	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30
	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30
	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31 DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE 32
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31 DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE 32 5.1 ASISE 32
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31 DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE 32 5.1 ASISE 32 5.2 FAJE – OFAS 37
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31 DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE 32 5.1 ASISE 32 5.2 FAJE – OFAS 37 5.3 AFFAIRES SOCIALES 37
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31 DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE 32 5.1 ASISE 32 5.2 FAJE – OFAS 37 5.3 AFFAIRES SOCIALES 37 5.4 ECOLES 39
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31 DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE 32 5.1 ASISE 32 5.2 FAJE – OFAS 37 5.3 AFFAIRES SOCIALES 37 5.4 ECOLES 39 5.5 ANIMATION VILLAGEOISE 40
5.	4.3 EAU POTABLE 28 4.4 EPURATION EU-EC 29 4.5 ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL 30 4.6 GAZ NATUREL 30 4.7 CIMETIERE, PARCS ET PLACES 31 4.8 ARCAM 31 DICASTERES DE MADAME SYLVIE BERSET, MUNICIPALE 32 5.1 ASISE 32 5.2 FAJE – OFAS 37 5.3 AFFAIRES SOCIALES 37 5.4 ECOLES 39

6.	DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL	46
	6.1 DECHETTERIE	
	6.2 VOIRIE	
	6.3 VALORSA / CRIDEC	
	6.4 FORETS	
	6.5 SERVICE INCENDIE ET SECOURS	
	6.6 PROTECTION CIVILE	
7.	LISTE DES ABREVIATIONS	